

UNDER SEAL

24908
bis

68

Secret

K0503222

MESSAGE FAX N° *RWA.104.02.01*

DE : MININTER
POUR : PREFETS BYUMBA-RUHENGERI
INFO : MINADEP
EM/AR
EM/GDN

CASE NO *ICTR-98-41-1*
EXHIBIT NO *DB 196*
DATE ADMITTED *21-10-2005*
TENDERED BY *DEFENCE*
NAME OF WITNESS *AM41; LE-1*

Dans le cadre de renforcement des mesures de
défense civile au niveau local spécialement dans les Préfectures de BYUMBA et
de RUHENGERI, le Ministère de la Défense vient de disponibiliser 300 armes
à doter à la population.

Dans le souci de prévenir toute rupture possible avec la population déjà
en état de panique et d'énervement, vous demande communiquer d'urgence la teneur
de la présente décision aux Bourgmestres et leur demander de calmer la population.

La transmission de la présente mesure doit s'entourer du plus grand secret
afin de ne pas le livrer inutilement et prématurément à l'Ennemi ou son complice.

Dès réception présent message, devoir prendre contact avec les Commandants des
Opérations Locaux et avec les Bourgmestres concernés, étudier les modalités
pratiques de répartition et de distribution de l'armement.

L'EM/AR prêter assistance au regard de l'entretien et de l'utilisation.

Le Commandement des Opérations Local assurera la formation et la Coordination
tactique.

J'attire votre attention sur le choix des bénéficiaires qui doivent être d'un
civisme et d'un patriotisme sans reproche.

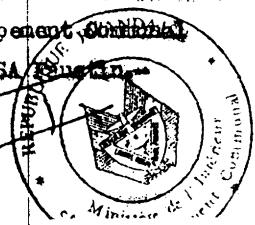
Pour toute information Complémentaire et exécution de programme, vous prendrez
contact direct avec le Directeur de la Police Communal au MININTER.

Par Fax, Vous m'informerez sans tarder des dispositions prises pour l'identifi-
cation et la formation des bénéficiaires ainsi que des mesures arrêtées devant
entourer la sécurité de cet armement tant sur le Plan de Vol que sur celui
de l'emploi abusif éventuel.

Kigali, le 20/1/1992

Le Ministre de l'Intérieur et
du Développement Communal

MUNYAZESA *(Signature)*



*J.R.P. BYUMBA,
Qu'il donne ce message au
D.L.T.*